

Sommaire

- 1 Editorial
- 2 Luang-Prabang (Laos) - Chinon (France)
Projet de coopération décentralisée
- 3 Architecture moderne en Afrique de l'Ouest
- 4 Le programme de revitalisation des centres historiques des villes de l'Amérique Latine et des Caraïbes (Sirchal)
- 6 Suzhou (Chine). Le développement économique du patrimoine naturel et culturel
- Publications
- Conférences
- 8 Nouvelles de la coopération

Villes en développement



Monastère à Kotté, Sri Lanka

Le patrimoine urbain des villes en développement

Après avoir gagné l'intérêt croissant et largement partagé des Européens, le patrimoine devient aujourd'hui une préoccupation des villes du Sud. Une dynamique encouragée par l'action de l'UNESCO sur le « patrimoine mondial » et probablement aussi par le regard touristique sur des lieux différents. Mais surtout parce que le patrimoine, expression des cultures et document sur l'histoire d'une société, contribue à l'affirmation de l'identité d'un territoire ou d'un pays, dont chacun ressent le besoin dans notre contexte de mondialisation et d'urbanisation. L'exemple de Suzhou en Chine, où se manifeste la volonté de préserver un patrimoine architectural et paysager fortement menacé par les transformations urbaines des dix dernières années, constitue un des signes de cette prise de conscience.

Le patrimoine dans les villes n'est pas fait que de monuments prestigieux. Il est aussi constitué par le tissu urbain ordinaire, bâti ou non, qui fait le cadre de vie de ceux qui l'habitent. Il comporte l'archéologie mais ne se réduit pas aux périodes les plus anciennes. Il inclut le patrimoine colonial et s'étend aussi au XIX^e siècle,

voire au XX^e siècle, dont les villes d'Amérique Latine sont particulièrement riches. Enfin le patrimoine doit être appréhendé sur l'ensemble du territoire urbain et non pas seulement dans des centres transformés en seuls décors.

La préservation et la mise en valeur du patrimoine est un facteur de développement : il crée des emplois, favorise le tourisme et, partant, le développement économique. La difficulté est de le conserver sans le figer, d'encourager le développement touristique sans bouleverser pour autant les modes de vie traditionnels des habitants et leur évolution.

C'est dans cette logique que s'inscrit la direction de l'Architecture et du Patrimoine dans sa coopération avec les villes du Sud, en s'attachant à mieux comprendre les contextes locaux pour proposer des réponses viables, qui respectent la diversité des cultures. ■

François Barré,
Directeur de l'Architecture et du Patrimoine,
Ministère de la Culture et de la Communication

Luang-Prabang (Laos) - Chinon (France)

Projet de coopération décentralisée

Michel Brodovitch, Conseil général des ponts et chaussées

Implantée sur une péninsule, au confluent du Mékong et d'un de ses affluents, la Nam Khan, la ville de Luang-Prabang constitue avec la plaine des jarres et le site Khmer de Vat Phu l'un des fleurons les plus représentatifs du patrimoine laotien.

Le site au bord du fleuve, l'architecture des dix neuf monastères et de l'habitat traditionnel qui les entoure ont motivé l'inscription de cet ensemble sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le maintien des traditions et coutumes locales, civiles et religieuses constitue également un objectif que se fixe l'UNESCO au travers de la reconnaissance de ce site.

Le projet de protection et de mise en valeur de Luang-Prabang se doit donc d'assurer la préservation des composantes architecturales et urbaines du site tout en ménageant la bonne marge de liberté nécessaire au déploiement des activités humaines présentes et futures. Fonction urbaines et mode de vie des habitants sont considérés ici, au même titre que les structures bâties, comme faisant partie intégrante du patrimoine.

La gageure consiste à faire lire les strates accumulées au cours du temps et à trouver le langage d'une accumulation nouvelle. Tout ceci s'inscrit dans un contexte de mondialisation où malgré l'attachement des habitants à leur identité culturelle, ils subissent la pression d'une accumulation croissante.

Ils doivent donc trouver les moyens d'un développement harmonieux dans une période où le développement des activités touristiques, favorisé par la reconnaissance de ce patrimoine, accentue le bouleversement du milieu.

Pour la mise en oeuvre de ce projet, le Centre du patrimoine

mondial a initié, à la demande du gouvernement de la RPD Lao, un programme de coopération décentralisée entre les villes de Luang-Prabang et Chinon. Outre les échanges entre les deux villes, cette coopération a permis de mobiliser de nombreux partenaires : Commission européenne, ministère français des Affaires étrangères, ministère de l'Équipement, ministère de la Culture, région Centre, une ONG, le CODEV, un collectif de solidarité internationale, CFSI, et Cités unies France.

De nombreuses actions ont été engagées grâce à ces partenaires et l'Agence française de développement conforte et poursuit avec des moyens importants l'ensemble du projet. Le programme comprend les éléments suivants :

- la mise en place d'un cadre réglementaire relatif à la protection du patrimoine urbain,
- la création de comités national et local du patrimoine qui

permettent de disposer d'instances décisionnelles à même de pérenniser les orientations en matière de sauvegarde,

- la création d'une maison du patrimoine destinée à rassembler les compétences requises pour le projet :

- élaboration d'une méthodologie d'étude adaptée,
- inventaire préalable et études d'un plan de protection et de mise en valeur,
- information des professionnels et des habitants,
- suivi des demandes d'autorisations,
- mise en oeuvre de projets de formation des artisans,
- coordination des travaux de voirie et d'assainissement,
- étude des zones humides,
- étude prospective sur l'impact et l'évolution du tourisme,
- études préopérationnelles sur les modalités et les moyens à mettre en oeuvre pour favoriser la réhabilitation de leur patrimoine par

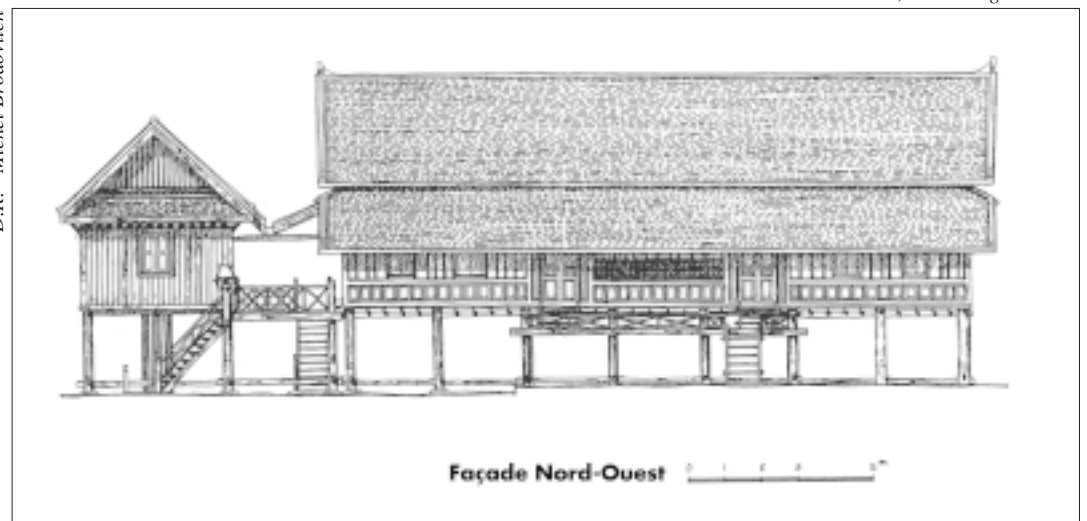
les habitants.

- un programme d'action destiné à initier un processus de réhabilitation et de revalorisation :

- restauration de deux maisons (maison en bois de Ban Xieng Moane et maison des douanes),
- restauration d'un temple (Vat Pha Fang) et de construction monastiques,
- formation des professionnels dans le cadre de chantiers écoles,
- fonds d'aide à la population,
- travaux sur les espaces publics,
- amélioration des filières de production de matériaux (chaux, bois, briques, tuiles).

La maison du patrimoine est en activité depuis trois ans. Elle vient d'inaugurer ses nouveaux locaux dans une maison coloniale restaurée (la maison des douanes). Sous la double direction d'un chef de projet laotien, Monsieur Khamphou Pommavong, et d'un assistant français Philippe Colucci, cinq architectes laotiens travaillent en son sein. Un architecte des bâtiments de France assure le suivi méthodologique des ac-

Restauration d'une maison en bois, Ban Xieng Mouane



tions depuis le début du programme. Yves Dauge, député-maire de Chinon, définit avec les autorités laotiennes et le Centre du patrimoine mondial les orientations du projet.

Le programme est aujourd'hui largement engagé. Les études du plan de protection seront finalisées d'ici la fin 1999. Deux maisons ont été restaurées et ont donné lieu à l'organisation de chantiers écoles conduits par l'école d'Avignon. Des projets d'aménagement d'espaces publics sont en cours de définition, le suivi des autorisations est quotidiennement assuré, la mise en place du fonds d'aide à la population doit permettre, dans les prochains mois, la réhabilitation de nombreuses maisons en bois.

La création de cette maison du patrimoine permet, dans le cadre de ces actions, de procéder à un transfert de connaissance destiné, et c'est l'enjeu majeur du projet, à permettre aux autorités laotiennes de disposer, dans un délai de deux à trois ans, des compétences locales leur per-

mettant d'assumer la gestion et la préservation de leur patrimoine.

Sans faire un bilan sur un projet en cours, on peut retenir quelques effets positifs liés au principe de cette coopération décentralisée :

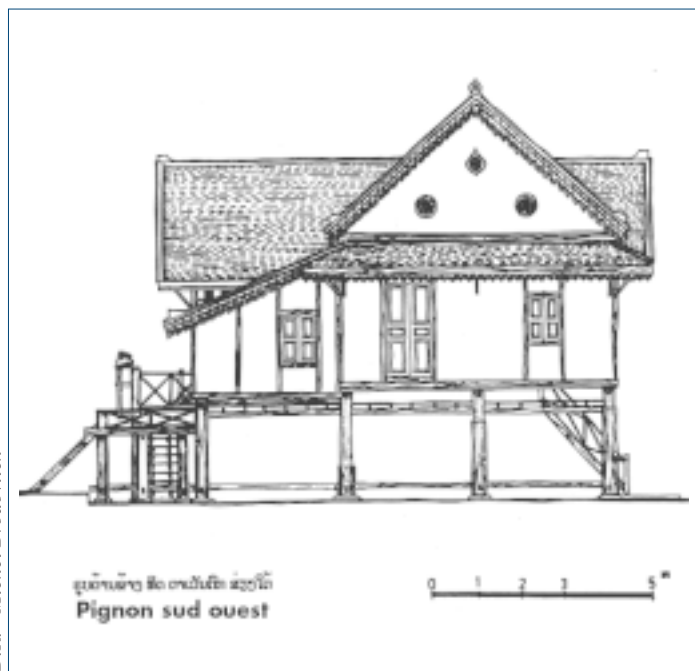
- un échange au bon niveau entre deux instances politiques qui partagent des préoccupations similaires,

- un système très souple qui permet de réunir plusieurs partenaires sur un projet clairement affiché grâce à une demande politique proche des questions de terrain,

- un appel à des expertises multiples qui mobilisent, sans créer une concurrence de fait, les compétences d'agents publics (Etat et collectivités) et celles de professionnels du secteur privé,

- une ouverture sur une coopération multilatérale qui, sous l'égide de l'UNESCO, peut mobiliser des partenaires étrangers, à l'intérieur ou hors de la Communauté européenne.

- un projet enfin, qui fonde sa légitimité sur l'application de la



Restauration d'une maison en bois, Ban Xieng Mouane

convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, notamment dans son article cinq, selon lequel les Etats signataires s'engagent :

- à intégrer la protection du patrimoine dans les programmes de planification générale,
- à se doter des services et

des compétences nécessaires à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine,

- à développer les études et recherches nécessaires,
- à prendre les mesures juridiques adéquates,
- à favoriser la diffusion des connaissances.

Architecture moderne en Afrique de l'Ouest

Diala Touré, historienne, University of Minnesota

Les greffes d'architecture occidentale expérimentée au cours de la première moitié du XX^{ème} siècle ont doté les villes de Dakar et d'Abidjan, entre autres, de charmantes maisons néo-basques et néo-normandes dont l'authenticité, sans être contesté par la population locale, revêt tout de même, une connotation « barbare ».

Pour les héritiers des empires sahéliens, il eut été plus légitime et plus logique de se référer à une architecture empreinte de rencontres avec l'Islam que l'Afrique sub-saharienne avait su adapter à sa culture avec panache au cours des siècles précédents : la magnificence des architectures et la puissance des empires de l'ancien Soudan suscitaient déjà

l'admiration des voyageurs arabes et surprirent les voyageurs européens.

A la fin du XIX^{ème} siècle, les administrateurs coloniaux considèrent cette architecture comme « primitive ». Dès lors, il devenait nécessaire de l'évincer en adoptant pour les édifices publics une typologie commune à celle de la métropole et pour les édifices privés le modèle du

bungalow dont la variante fut la maison à véranda.

Est-ce obligatoirement faire preuve d'iconoclasme ? Est-ce tenir compte de l'historicité des sociétés africaines en intégrant des éléments propres à leur patrimoine et en donnant une lecture de la ville selon un répertoire typologique et esthétique « moderne » ?

La mise en place de la moder-

nalité dans la ville africaine des années 1950 est précédée par une série de mesures politiques, économiques et sociales dont les crédits du Fonds d'investissement pour le développement économique et social. S'ensuivent des constructions massives d'édifices abritant des administrations publiques et des édifices de logements pour fonctionnaires africains que l'Etat français exhorte à devenir propriétaire par toute une série de mesures attractives. Partout des chantiers s'organisent et transforment radicalement le profil des villes. En l'espace de moins d'une décennie, le lieu regroupant les centres administratif,

économique et résidentiel se métamorphose en une ville canalisée moderne.

La modernité s'exprime à travers la production d'architectes novateurs issus de la deuxième génération du Mouvement moderne, disciples pour la plupart de Tony Garnier et Le Corbusier. Henri Chomette, Daniel Badani, Pierre Roux-Dorlut, Michel Ducharme, Christian Larras et Jean-Pierre Minost réalisent la majeure partie des édifices des grandes métropoles ouest africaines : administrations publiques, banques, hôtels, équipements publics, résidences

privées ainsi que les premiers immeubles de logements pour fonctionnaires africains. L'originalité de la contribution de ces architectes repose sur leur prise en compte de l'environnement physique et du patrimoine culturel local.

Les bureaux d'études Henri Chomette ont réhabilité l'emploi des matériaux locaux dans les constructions modernes en relançant des techniques de fabrication artisanales et en associant architectes, ingénieurs, artisans et artistes à un même processus de modernisation territoriale, technique et culturelle. « Il s'agit de créer un art nou-

veau pour une nation nouvelle. De réaliser le miracle de la combinaison harmonieuse des connaissances techniques importées et de la culture traditionnelle sentie du dedans ». Si l'architecture des décennies précédentes est principalement réalisée par des architectes français, celle des années 1980 est caractérisée par une nouvelle vague d'architectes africains. La création de l'Ordre des architectes dans les années 1970, l'ouverture des écoles d'architecture de Dakar et de Lomé et la formation à l'étranger de nombreux architectes nationaux ont contribué à la production

d'une nouvelle génération d'architectes africains qui se partagent le marché du bâtiment.

Faut-il nécessairement jouer la carte de la nationalité lorsque bon nombre d'architectes africains formés à l'étranger appliquent les standards d'une architecture aux accents de Le Corbusier ou de Mies Van Der Rohe sans égards, sans favoriser une diversité de solutions et de typologies adaptées à l'ethos, au territoire et à l'économie des sociétés africaines. ■

Avec l'aimable autorisation de la Revue Noire

Le programme de revitalisation des centres historiques — des villes de l'Amérique latine et des Caraïbes (Sirchal)

Léo Orellana, Direction de l'architecture et du patrimoine, ministère de la Culture et de la Communication

La Direction de l'architecture et du patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication a développé depuis 1997 un programme d'actions dans le domaine de la revitalisation des centres historiques des villes de l'Amérique Latine et des Caraïbes (Sirchal).

Ce programme a pu se développer grâce à la participation de l'UNESCO et de la Banque Interaméricaine de Développement (BID), et avec la collaboration des ministères des Affaires Étrangères, de l'Équipement, des Transports et du Logement, l'Union Internationale des Architectes, ainsi que des partenaires locaux ponctuels.

L'un des objectifs de ce programme est de générer un échange d'expériences entre Latino-américains et Européens. **Dans cette perspective, trois séminaires - ateliers ont déjà eu lieu :**

Le I^{er} séminaire international sur la réhabilitation des centres historiques des villes de l'Amérique latine, organisé en mai 1998 à Paris, avait comme objectif de fonder un réseau,

entre des pays très divers connaissant des conditions économiques et sociales variées.

Le décalage dans l'avancement des réflexions des différentes villes représentées a amené à mettre en exercice les projets les plus avancés pour servir de référence et d'élément moteur. Cette première rencontre a notamment permis de dégager un consensus autour de la nécessité d'une concertation entre acteurs politiques, techniques et financiers en vue d'améliorer la gestion et l'utilisation des aides financières obtenues pour les projets de réhabilitation des centres.

Le II^{ème} séminaire, organisé en novembre 1998 à Quito (Équateur), a montré que l'accroissement de la participation du secteur privé constituait un des éléments moteurs dans la dynami-

que de réhabilitation des centres historiques en Amérique latine.

Il apparaît nécessaire de définir, en concertation avec les structures municipales et/ou administratives de chaque ville, de nouveaux outils et mécanismes d'action pour faciliter l'intégration des divers acteurs concernés.

Une autre problématique abordée concernait le financement du logement social dans les centres historiques. De nouvelles procédures doivent être étudiées et développées afin de créer des montages financiers permettant d'intégrer diverses sources de financement (publiques, privées, municipales ou internationales...) pour le maintien de la population résidente.

Par ailleurs, la croissance rapide des villes de l'Amérique

latine a suscité des rassemblements hétérogènes et riches en concepts et formes d'architecture. Ces divers types de construction sont essentiellement situés dans les centres historiques et dans des zones urbaines proches. Il semble indispensable de valoriser cette diversité et, en particulier, l'architecture contemporaine du XX^{ème} siècle, principal patrimoine de ces villes de demain.

C'est à la suite de ce constat, que les représentants de Buenos Aires, Montevideo* et Santo-Domingo ont exprimé la volonté de développer, à partir de 1999, une série d'expositions sous forme de parcours architecturaux du XX^{ème} siècle dans chacune de leur ville, à l'occasion des Journées du Patrimoine.

Enfin de nouvelles activités économiques occupent l'espace des centres historiques, le commerce ambulant ou informel en est une des manifestations la plus évidente. Ces activités se développent en envahissant l'espace public et en le détournant

de sa fonction principale. Les villes de Lima et de Quito ont présenté des expériences intéressantes de déplacement des commerces informels. Il semble prématuré de mesurer les résultats de ces expériences au niveau de la récupération des éléments patrimoniaux bâtis et de l'espace public, mais le retour et la consolidation d'activités économiques se perçoivent d'ores et déjà.

Lors du III^{ème} séminaire, en mai 1999 à Santiago et à Valparaiso (Chili), la réflexion a tourné autour de deux points principaux :

- les différentes législations existantes, tant en Amérique latine et aux Caraïbes qu'en France, et les nouveaux outils permettant l'intégration des divers acteurs privés ou publics dans les projets ;

- les critères d'intervention dans les centres historiques (architecturaux, urbanistiques, sociaux) ainsi que les mécanismes de mise en place et les modes de financement des projets.

Un IV^{ème} séminaire devrait se tenir à la fin de l'année 1999 au Brésil et inaugurera la deuxième génération des séminaires : orientée essentiellement autour d'une problématique spécifique aux réalités et aux besoins de la ville d'accueil.

Après un an et demi d'existence, le réseau compte plus d'une trentaine de villes (Antigua, Asunción, Barquisimeto, Bogotá, Buenos Aires, Cuenca, Ciudad de Guatemala, Cuzco, Granada, la Havane, Lima, Medellín, Montevideo, México, Oaxaca, Ouro Preto, Panamá, Puebla, Quito, Recife, Río de Janeiro, Salvador de Bahia, Saint Louis de Marañao, San Salvador, Santa Tecla, Santiago du Chili, Santo-Domingo, Sucre, Valparaiso), des spécialistes et des représentants de l'UNESCO, de la BID, de l'UIA, de la Commission Economique pour l'Amérique Latine (CEPAL), d'organismes nationaux liés à l'architecture et au patrimoine (Brésil, Equateur, Chili), de municipalités fran-

çaises (Bayonne, Lyon, Nancy et Rennes) et d'entreprises françaises.

Les séminaires - ateliers posent les bases d'un cadre de travail pour développer des échanges et des relations entre les acteurs latino-américains et européens et concrétise une coopération entre secteurs privés et parapublics, ainsi qu'avec des organismes internationaux, régionaux et multilatéraux, devenus des partenaires actifs du programme.

Comme prolongement vivant et dynamique du réseau, la Direction de l'architecture et du patrimoine a souhaité créer un site Internet destiné spécifiquement aux centres historiques des villes d'Amérique latine. Ouvert aux partenaires du programme, conçu comme un outil de dialogue, d'échanges et de confrontation d'expériences, ce site permet l'accès aux différents projets présentés. Inauguré en mai 1998, il consolide et développe l'information (<http://www.archi.fr/SIRCHAL>).

Autre aboutissement des premiers séminaires, un partenariat entre l'UNESCO, la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et la Direction de l'architecture et du pa-

trimoine permettra de réaliser, pour la fin 1999, une publication sur la problématique des centres historiques en Amérique latine. Elle présentera un bilan des dernières décennies, tout en proposant une vision prospective ouverte vers le nouveau millénaire.

La dynamique du programme SIRCHAL a également permis de concrétiser plusieurs initiatives :

- une convention de coopération entre le ministère français de la Culture et de la Communication et la Banque Interaméricaine de Développement sur la revitalisation et la mise en valeur des centres historiques de l'Amérique latine et des Caraïbes ;

- une convention de coopération entre la Direction de l'architecture et du patrimoine et l'Union Internationale des Architectes (UIA), pour réaliser et diffuser au travers du site Internet Archi.fr, dans l'ensemble des communautés professionnelles, éducatives et scientifiques, un premier inventaire du patrimoine architectural du XX^{ème} siècle ;

- un protocole pour la revitalisation du centre historique à Saint-Domingue (République Dominicaine), avec le Pact Arim 93 ;

- un protocole pour la revitalisation des quartiers historiques à Valparaiso (Chili), par le Pact Arim 93.

D'autres activités ont, par ailleurs, été développées par la Direction de l'architecture et du patrimoine en dehors du programme :

- «Re-création, 21 architectures en France à l'aube du XXI^{ème} siècle», exposition présentée à la VII^{ème} Biennale d'architecture de Buenos Aires en novembre 1998, à Montevideo en mars 1999 et à Santiago du Chili en juin 1999,
- «Morro da Conceção», projet de revitalisation de ce quartier dans le cadre d'une coopération franco-brésilienne dans le domaine de la gestion urbaine avec la ville de Rio, en partenariat avec ICOMOS France. ■

Contact : Direction de l'architecture et du patrimoine, Léo Orellana, chargé de mission pour l'Amérique Latine, Tél: (33) (0)14015 32 06 / Fax : (33) (0) 1 40 15 33 07 mél : orellana@culture.fr

**Présentation du projet de revitalisation de Montevideo (Uruguay) par Mariano ARANA, Maire de Montevideo le 21 juin 1999 à Paris, France.*

Villes en développement



Cartagena, Colombie



Trois générations de citadins au Sahel. Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako, éd. par Ph. Antoine, D. Ouedraogo, V. Piché.- Paris : L'Harmattan, 1998. - 276 p. (Coll. Villes et entreprises).

La crise que traverse la plupart des pays africains depuis la fin des années 70 a de nombreuses répercussions sur les conditions de vie des populations, particulièrement urbaines : chômage, baisse des revenus, dégradation de l'habitat et des équipements, etc... Cette crise affecte notamment les processus d'insertion à Dakar et à Bamako. Emploi, mariage, logement, trois dimensions au cœur de la dynamique urbaine, sont étudiés depuis les années 1960.

Prix : 150 FF.

→ Contact : L'Harmattan, 5-7 rue de l'École Polytechnique, 75005 Paris, France.



Beyrouth, une ville d'Orient marquée par l'Occident, par Helmut Ruppert.- Beyrouth : Cermoc, 1999.- 167 p. Privilégiant l'enquête de terrain mais utilisant les sources statistiques, l'auteur présente Beyrouth à la fin des années 60 comme une sorte de point-limite entre les villes du Moyen-Orient et les villes occidentales où les logiques animant chacun de ces modèles s'agencent et se confrontent. Il s'attache à détailler les différenciations sociales qui apparaissent entre quartiers, analyse le cadre bâti et les mécanismes de la croissance urbaine, ainsi que les activités économiques et les espaces commerciaux du centre ville.

Prix : 95 FF.

→ Contact : Librairie Avicenne, 25 rue Jussieu, 75005 Paris, France, mél. cermoch@lb.refer.org



Dans la collection «Asie plurielle», la Documentation française propose des monographies de pays.

A partir d'une analyse socio-culturelle, les auteurs exposent les éléments fondamentaux qui

permettent de comprendre le fonctionnement et l'évolution de ces sociétés à l'orée du XXI^{ème} siècle.

. Indonésie par F. Raillon

. Inde par M.J. Zins

. Vietnam par Ph. Papin

Prix 98 FF : Parus en 1999.

→ Contact : La Documentation française, 29-31 quai Voltaire, 75007 Paris, France

Suzhou (Chine). Le développement économique du patrimoine naturel et culturel. Le lac Tai, au centre des nouveaux projets de développement.

Philippe Jonathan, architecte et urbaniste*, Coordinateur du groupe d'étude Suzhou.¹

Suzhou (province du Jiangsu), ville-pays d'une superficie de 8500 km² et de six millions d'habitants est située dans le delta du Fleuve Yangzi. A 100 km à l'ouest de Shanghai, Suzhou fait alterner zones industrielles et zones de logement ; toute la région vit une mutation économique d'une ampleur considérable.

Sur fond de crise asiatique et de ralentissement économique, les dirigeants de Suzhou tirent le bilan des transformations urbaines et paysagères des dix dernières années. Ils souhaitent mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel. Le marché de la construction urbaine, cette « main invisible », a en effet englouti de larges pans de la tradition chinoise pendant la folle décennie des années 90 qui a vu la ville gagner le 5^{ème} rang chinois pour le PNB.

Au début du XIX^e, alors que Shanghai n'était encore qu'une bourgade, Suzhou ville « législatrice du bon goût » régnait sur la Chine du Sud. L'ancienne capitale du royaume de Wu créée au VI^e siècle avant JC, est refondée sous la dynastie des Song. Elle adopte un plan d'urbanisme de « capitale chinoise » avec pour singularité la superposition d'un réseau de canaux et de rues selon une trame orthogonale. La ville semble immuable jusqu'au milieu du XX^e siècle, préservant plusieurs dizaines de jardins raffinés dans une architecture horizontale remarquablement ordonnée, avec ses murs blanchis à la chaux et ses toitures de tuiles grises.

Première destination touristique en Chine, lieu de séjour obligé pour les jeunes mariés, la « Venise chinoise » et son vaste lac Tai (près de 2500 km²) offraient

au visiteur une infinité de sites naturels, monastères, temples taoïstes et jardins privés. Les plus grands peintres et poètes de la Chine ont célébré Suzhou. Depuis la fin des années 50, le centre ancien de Suzhou a vécu les mêmes vicissitudes que les grandes villes historiques chinoises. Le mouvement d'industrialisation du centre ancien, une « regrettable » erreur, est suivi par la désindustrialisation (années 80) et la création des nouveaux quartiers industriels à l'extérieur de la ville.

Le schéma directeur de Suzhou approuvé en 1996 par le gouvernement central, entérine les options prises antérieurement :

- diminution de la population dans le centre (290 000 habitants pour 14 km²) et création d'avenues bordées d'immeubles de 20 mètres qui modifient la silhouette urbaine et permettent une entrée massive de la voiture,

- contrôle de la croissance de l'agglomération (actuellement 1 million d'habitants pour 100 km²),

- développement de deux zones avec à l'est le parc industriel, à l'ouest la zone de développement des technologies de pointe,
- développement des villes moyennes.

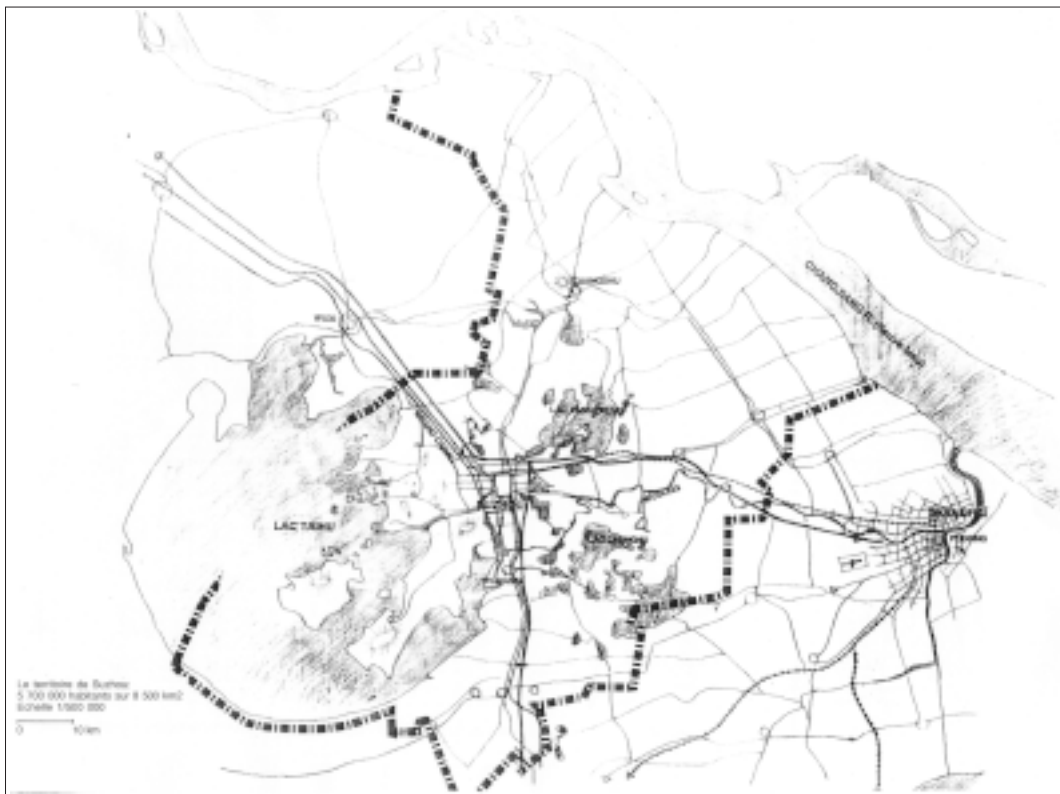
La fin des années 90 sera agitée: l'Etat de Singapour en se désengageant du parc industriel (budget initial 20 Milliards US

\$ sur 20 ans) oblige la Municipalité de Suzhou et ses partenaires à racheter leurs participations.

Ces bouleversements amènent les dirigeants à se tourner vers de nouvelles approches conceptuelles et à souhaiter des coopérations internationales plus denses. En avril 1998, Suzhou organisait avec l'Unesco et plusieurs partenaires institutionnels français une conférence réunissant les maires des villes historiques chinoises et européennes. Dans la foulée de la « déclaration de Suzhou » l'Unesco inscrit quatre jardins de Suzhou sur la liste du patrimoine de l'humanité² et envisage d'autres mesures de classement pour les villages fluviaux du Jiangnan. La disparition du patrimoine est désormais identifiée comme la principale cause de la désaffection touristique, et un risque supplémentaire de déstabilisation.

Le lac Tai est la pièce maîtresse du système hydraulique au sud du fleuve bleu, et l'entité paysagère vers laquelle convergent les centaines de canaux du pays de Suzhou. Autour du lac, ont été préservés des espaces naturels et de vastes plantations de mandariniers. La pêche et la batellerie jadis florissantes sont aujourd'hui sinistrées et menacées de disparition.

C'est dans ce contexte que la ville de Suzhou engage un grand



Suzhou dans le delta du Yangzi, Chine

chantier pour la mise en valeur et la protection du lac Tai. Le maire veut une approche novatrice du tourisme qui prenne en compte les demandes d'une clientèle diversifiée, autant que celles des forces locales.

Le lac Tai est un territoire placé sous la protection de l'Etat chinois³. Avec 800 km de côte, c'est une destination très recherchée ; ils sont 4,5 millions de visiteurs - en majorité shanghaiens - à y venir chaque année. Ce nombre devrait tripler dans les dix prochaines années. Il va donc falloir protéger le paysage et proposer un éventail de projets touristiques.

La ville s'apprête à consulter trois équipes recrutées pour la particularité de leur approche culturelle : nord-américaine, asiatique et européenne. Ces équipes devront dans un premier temps exprimer leurs visions pour la mise en valeur du lac Tai. Dans le périmètre d'étude - 600 km² de terres incluant cinq villes et neuf bourgades - les urbanistes auront à proposer des mesures de protection pour le paysage et les ressources culturelles et un schéma de développement stratégique pour une trentaine de sites.

Les expériences en Europe et en France - celles des Parcs naturels régionaux et nationaux - intéressent les autorités municipales de Suzhou décidées à relever les défis multiples (organisation administrative, écologie, paysage..) posés par l'ambitieux projet de développement touristique des berges du lac Tai. Ils souhaitent également comprendre comment les hommes « consomment » le patrimoine dans la civilisation européenne.

Dans un second temps, un appel d'offre international sera lancé pour la réalisation de trois sites urbains touristiques. Les projets seront confiés à des développeurs qui assureront tout ou partie de la mise en oeuvre urbaine et architecturale.

Ainsi la prédiction des urbanistes Xumingtian et Dongyang⁴ sur l'ouverture au marché des projets urbains se trouve vérifiée. Suzhou, comme la plupart des grandes municipalités chinoises, cherche en effet à fonder un système de marché de l'urbanisme adapté à la vitesse de fluctuation du marché. Le projet du Lac Tai ne concerne pas seulement le marché national ; il veut toucher le marché mondial et profitant activement

de ce dernier, l'intéresser aux projets d'avant-garde. ■

** Philippe Jonathan est ancien élève de l'Université Qinghua (Pékin). e-mail : jonathan.architectes@wanadoo.fr*

¹ La municipalité de Suzhou a décidé en juillet 1999 de confier une étude préalable au groupe d'urbanistes et experts constitué par P. Jonathan. Ce groupe a déjà travaillé pour la ville de Suzhou (schéma d'urbanisme et plan transport 1995 en collaboration avec M. Jaouen, J.C. Ralite, B. Warnier).

² Les quatre jardins inscrits au patrimoine mondial ont une caractéristique commune ; ils ont été créés sur de petites parcelles dans la ville :

- le jardin de l'Humble Administrateur (Zhuozhengyuan) a une superficie de 51960 m² ;
- le jardin Attardez-vous (Liuyuan), 23310 m² ;
- le jardin du Maître des Filets (Wangshiyuan), 5400 m² ;
- la villa de la Montagne Etreinte de Beauté, 2180 m² ;

³ La lutte contre la pollution industrielle du lac est du ressort de l'Etat ; celui-ci n'est pas parvenu à faire cesser la pollution du lac par la ville de Wuxi.

⁴ Villes chinoises. Villes en parallèle n°23/24, 1996.

Conférences



CODATU

L'Association CODATU (Congrès mondial sur les déplacements urbains) organise avec le District Fédéral de Mexico, en avril 2000 sa IX^{ème} Conférence internationale sur le thème « Les déplacements urbains et l'environnement »

→ Contact : Claude Berenguier, Délégué général, Codatu, Espace Ville, rue Maurice Audin 69518 Vaulx en Velin cedex, France, fax : 33 (0) 4 72 04 77 02

Leau, l'aménagement du territoire et le développement durable

Organisé par l'Académie de l'eau et les Agences de l'Eau, en association avec l'Union européenne, le ministère français de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, un colloque international sur « L'eau, l'aménagement du territoire et le développement durable », se tiendra les 10 et 11 février 2000 au Sénat (Paris, France). Ils s'adresse aux administrations, décideurs, élus, aux financeurs et maîtres d'ouvrage de la gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire ainsi qu'aux chercheurs et aux bureaux d'études. Les conférences présenteront l'état de la question en France et en Europe ainsi que des cas concrets, avec un regard spécial tourné vers les pays en développement.

→ Contact : Académie de l'Eau, 51 rue Salvador Allende, 92097 Nanterre cedex France, mél : academie@oieau.fr

Urban 21, Global conference on the urban future

En juillet 2000, l'Allemagne accueillera, à Berlin, Urban 21. Cette conférence mondiale est l'un des éléments clés de Global Initiative on sustainable development, appuyé par le Brésil, l'Allemagne, Singapour et l'Afrique du Sud. Urban 21 vise tous les experts engagés dans le développement des villes et qui soutiennent l'amélioration des conditions de vie et d'environnement dans les aires urbaines.

→ Contact : Federal Office for Building and Regional Planning - Urban 21, Am Michaelshof 8, 53177 Bonn, Allemagne, mél : info@urban21.de , site : // www.urban21.de

Le Groupe de recherches sur le Maghreb et le Moyen-Orient (GREMAMO) du laboratoire « Sociétés en Développement dans l'espace et dans le temps » (SEDET) de l'Université Paris 7 – Denis Diderot a organisé un colloque international sur le thème « *Les Services publics et leurs dynamiques au Machreq et au Maghreb* » qui s'est déroulé du 19 au 21 mai dernier à Paris.

Ce colloque a reçu l'appui du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, du ministère de l'Équipement des transports et du logement et du ministère des Affaires étrangères.

La problématique des services publics était abordée au regard de six axes :

- santé
 - eau et environnement
 - éducation
 - transports, communication et énergie
 - urbanisation et logement
 - questions de droit et théories économiques.
- A travers l'état des lieux des services publics dans différents pays notamment le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Syrie et le Liban, les réflexions ont porté sur :
- la diversité des situations présentées (l'inégalité des ressources financières, l'inégalité des villes face aux héritages coloniaux, la diversité des politiques économiques menées...)
 - le processus historique de privatisation des services publics
 - la mise en place du cadre général des réformes
 - la question du financement des services publics (insuffisance des ressources financières ou choix politique délibéré)
 - la privatisation et la déréglementation des services publics
 - le rôle des institutions internationales et des grandes compagnies
 - le contrôle et l'organisation de la régulation des services publics par l'État
 - les aspects sociaux et environnementaux liés aux services publics.

→ Contact : Chantal Chanson-Jabeur, GREMAMO, Université Paris 7 – Denis Diderot, France, tél. 33 (0) 1 44 27 47 01, fax. 33 (0) 1 44 27 79 87, mél. sedet@ccr.jussieu.fr

La coopération britannique au développement urbain

En préparation à la 17^{ème} session de la Commission des établissements humains qui s'est tenue à Nairobi en mai dernier, DFID (Department for international development) a préparé un rapport pour définir une stratégie de développement urbain durable dans le contexte du Livre Blanc de DFID sur le développement international The UK's development co-operation activities in the urban sector». Ce rapport est disponible auprès de Michael Mutter ou Felicity Gu, DFID, 94 Victoria street, Londres SW1E 5JL, mél : m-mutter@dfid.gtnet.gov.uk

Nouvelles de la coopération

L'offre française d'expertise sur le développement urbain

A la suite du travail de Jean-Luc Perramant (cf. Villes en développement n° 43, mars 99), deux associations de professionnels, l'Aitec et l'Adp se sont préoccupées des suites à donner à ce document pour le rapprochement des organisations non gouvernementales et des bureaux d'études pour une meilleure réponse à l'international dans le domaine du développement social urbain.

Une réunion de concertation organisée par l'Isted s'est tenue le 14 septembre 1999 à 9h30 dans les locaux du ministère de l'Équipement à l'Arche de la Défense.

→ Contact : Françoise Reynaud, Isted « Villes en développement, Arche de la Défense, 92055 La Défense Cedex, France, tél. 33 (0) 1 40 81 15 65, fax. 33 (0) 1 40 81 15 99, mél.reynaud.ved@isted.3ct.com

Stage des assistants techniques « Finances locales »

Des élus municipaux africains, des cadres de collectivités locales et des services centraux de l'administration ainsi qu'une vingtaine d'assistants techniques en provenance d'Afrique se sont réunis du 20 au 22 juillet 1999 à l'École nationale des cadres territoriaux d'Angers pour réfléchir sur le thème du développement communal et de la gestion des finances locales. Ce séminaire, organisé par le ministère des Affaires étrangères avec l'appui du CNFPT, avait pour objectifs spécifiques :

- analyser les besoins en finances locales des collectivités locales africaines et faire le point sur la coopération;
- dégager avec tous les acteurs et partenaires des pistes de réflexion et de travail en vue de faciliter le montage de programmes liés au développement local et institutionnel;
- partager ces réflexions avec les collectivités locales françaises afin qu'elles puissent prendre en compte la thématique « finances locales » dans les programmes de développement local et institutionnel qu'elles mènent avec les collectivités locales africaines.

Cette réflexion sur l'autonomie financière des collectivités locales a permis d'aborder des questions essentielles liées à l'importance croissante du rôle des collectivités locales en matière de développement économique, à la maîtrise d'ouvrage, au développement d'une fiscalité locale adaptée, au financement de l'urbanisation par l'emprunt... Elle a également fait ressortir la nécessité d'une meilleure capitalisation des outils et des expériences en matière de gestion financière. Cette réflexion doit être poursuivie et élargie à d'autres zones géographiques.

Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU)

Le site d'information de l'EAMAU a été redessiné et bénéficie d'une nouvelle adresse: <http://www.eamau.tg.refer.org> avec un accès sur le site miroir à Paris : <http://www.refer.org/togo-ct/edu/institut/eamau> Depuis novembre 1999 l'EAMAU a ouvert une nouvelle formation de techniciens supérieurs en gestion urbaine (TGSU) accessible sur concours, sur dossier et au titre de la formation continue. L'information est disponible sur le site ou sur demande.

La « Lettre aux partenaires » fait le point de façon synthétique de l'activité de l'EAMAU. Elle est diffusée tous les trois mois par messagerie électronique.

→ Contact : EAMAU, BP 2067, Lomé, Togo, tél. 228 216 253, fax. 228 220 652, mél. eamau@café.tg

Éléments de stratégie du développement des transports urbains dans les pays en développement

Ce rapport a été réalisé dans le cadre du groupe Transport Urbain de l'Isted qui a réuni les acteurs institutionnels du secteur des transports urbains, parmi lesquels les représentants de l'AFD, du CFME-ACTIM, du Trésor, du ministère des Affaires étrangères, du ministère de l'Équipement, des transports et du logement, du ministère de l'Environnement et de l'aménagement du territoire, et des professionnels des entreprises et bureaux d'études dans le domaine du transport urbain.

Ce rapport a pour objectif d'établir un diagnostic de la situation des transports urbains dans les pays en développement et de proposer des éléments d'une stratégie de développement pour ce secteur. La première partie porte sur le bilan de la situation des transports urbains dans les villes des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), du Maghreb et d'Amérique centrale. La deuxième partie « éléments de stratégie du développement des transports urbains » analyse la nécessité et les conditions du développement de systèmes de transport de « masse » constituant le réseau structurant dans les grandes agglomérations.

→ Contact : Isted pôle « ville », 1 bis avenue de Villars 75007 Paris, France, tél 01 44 18 63 94, fax 01 45 55 72 82 Mel@croville@isted.3ct.com

Financé par :

ministère de l'Équipement, des transports et du logement

ministère des Affaires étrangères

Directeur de publication :

Jean Smaghe, président de l'Isted

Rédacteur en chef :

Claude Praliaux, de l'Association de professionnels développement urbain et coopération (AdP)

Comité de rédaction :

Xavier Crépin, François Croville, Nicolas Frelot, François Lamoise, François Noisette, Paul Pavy, Anne Querrien, Françoise Reynaud, Philippe Stohr.

Secrétaire de rédaction et PAO :

Christiane Graechen-Rebel

Impression : Le Clavier
ISSN 1151 - 1672

Abonnement : 120 F
4 n° par an

Isted
Centre de documentation et d'information
"Villes en développement"
Arche de la Défense,
92055 La Défense Cedex
France
Tél. (33) 1 40 81 15 74
Fax. (33) 1 40 81 15 99
<http://www.isted.3ct.com>
ved@isted.3ct.com